L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS

DIMANCHE MATIN, 9 JUIN.

FETE DU STATUT.—La Société Italienne du *Tiro al Bersaglio*, célèbre aujourd'hui l'anniversaire de la promulgation de la Constitution du royaume d'Italie, dite *Festa della Statuto*. La fête aura lieu dans le magnifique parc de la propriété Delachaise, et durera jusqu'à lundi soir. Nos remerciments à M. John Astredo, secrétaire du comité, pour l'invitation qu'il a adressée au journal.

REMERCIEMENTS aux organisateurs du "Dolly Varden Pic-Nic" qui doit avoir lieu aujourd'hui dimanche, aux Cascades de Jackson, pour leur invitation. Le programme du dîner est composé de main de maître.

POSTE DE LA NLLE-ORLÉANS. — A partir de ce jour, les bureaux de la Poste de la Nlle-Orléans ne seront ouverts, le dimanche, que de 9 heures à 11 heures et demie du matin.

MUSIQUE. — Nous avons reçu de M. H. Wehrmann, rue St-Pierre 127, plusieurs morceaux de musique gravés par lui, entr'autres *L'Espoir du retour*, caprice pour piano par J. Gostschy, et "Caro Waltz", valse pour le piano composée par Auguste Davis. Ces morceaux sont en vente chez tous les marchands de musique.

BANQUE METROPOLITAINE DE PRET, D'EPARGNE ET DE GAGE.—M. T. D. Van Horn, caissier de cette banque, prévient les emprunteurs qui ont déposé des gages, que ces gages seront vendus pour recouvrer le montant dû, s'ils ne sont pas rachetés d'ici au 1er juillet.

VENTE AU RABAIS.—La maison M. Reiman & Co., rue du Canal, 121, est connue depuis longtemps pour les avantages qu'elle présente à ses clients. Les propriétaires de ce célèbre établissement ayant résolu de se fixer à New York vendent au rabais leur immense assortiment de marchandises sèches. Aussi, maintenant plus que jamais, le public trouvera-t-il chez M. Reiman & Co., les avantages que cherchent les acheteurs désireux d'avoir de beaux articles à bon marché.

NOUVEAUTÉS D'ÉTÉ, GRENADINES, ORGANDIS, MOUSSELINES. — Nous appelons l'attention des dames et des acheteurs de la campagne et de la ville sur la liste de marchandises de tout genre contenue dans l'annonce de MM. McGibbon & Co., coin Canal et Bourbon. Nous signalerons: articles de ménage, draps, nappes d[illegible], les articles de blanc, les nouveautés d'été, les lainages légers pour messieurs, et toutes les marchandises de plantation.

BON MARCHÉ SANS PAREIL. — Lisez l'annonce du colonel S. N. Moody, le célèbre fabricant de chemises. On trouve dans le magasin qui fait l'angle de la rue Royale et de la rue du Canal, des chemises solides, élégantes, parfaitement confectionnées sous tous les rapports, au prix extraordinairement bon marché de $8 la demi-douzaine, et tous les articles de toilette pour hommes, linge de corps pour l'été, cravates, etc.

OMBRELLES. DEMI-PARAPLUIES, CANNES.—Les dames qui veulent acheter des ombrelles et autres articles feront bien de profiter de l'occasion de bon marché que leur offre la maison Danziger, rue du Canal [illegible]. Elles verront dans une annonce insérée plus loin que les prix de ces articles sont d'une modicité extrême. La même maison offre aussi de grands avantages dans toutes les parties de son stock de marchandises sèches où figurent des [illegible] en dentelles, des châles en dentelles qui valent deux fois plus que les prix demandés et beaucoup d'autres marchandises brillantes qu'on chercherait vainement ailleurs à des conditions aussi favorables. Voyez l'annonce.

BILLET GAGNANT.—M. John Green, au bureau du journal le *National Republican*, rue de la Commune, certifie, comme on le verra dans un avis publié plus loin, qu'ayant pris un quart du billet de combinaison, Nos. 1, 7, 34, classe 133 de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a tiré le prix de $5300, mardi 4 juin 1872, ledit billet ayant coûté la somme de 25 cents au bureau de F. J. Berry, au coin des rues St-Charles et Gravier, il a présenté ledit billet au Bureau de la Compagnie et qu'il a été payé à l'instant en un check sur MM. Pike, Brothers & Co., banquiers. M. John Green a été bien inspiré; avec 25 cents, il gagne une somme suffisante pour acheter une maison confortable, au prix où les maisons sont aujourd'hui.

VINS, EAUX-DE-VIE, HUILES.—MM. Bercier et Reine, rue de la Vieille Levée, No. 48, ont reçu et ont à vendre, en débarquement du navire *Comtesse Duchâtel*, des eaux-de-vie de diverses marques, des conserves, asperges, petits-pois, champignons, moutarde, huile d'olive, anchois, vins fins, rouges et blancs. Ces messieurs ont aussi en magasin du sherry de Marseille, du genièvre de Hollande, du vermouth etc.—Voyez l'annonce.

CORDIAL DOLLY VARDEN.—Ce cordial est un des meilleurs qu'on ait jamais préparés, car il opère réellement des merveilles. On en parle partout, non à cause de son nom qui est en vogue, mais à cause de ses qualités qui méritent la vogue aussi. Le cordial Dolly Varden est en outre un des plus puissants toniques connus et chaque famille devrait toujours en avoir une préparation en cas de besoin. Il se vend chez M. Louis Schenck, Jr., au No. 37, de la rue Natchez.

COGNAC—ABSINTHE—KIRSCH—Nous appelons l'attention sur l'annonce de MM. V. Maignan & F. Laborde, rue Bienville, Nos 23 et 25, qui ont reçu par le navire *Comtesse Duchâtel*, de Bordeaux, des cognacs de toutes les dates depuis 1800, de l'absinthe, des vins rouges, des vins blancs, des maquereaux à l'huile, fruits au vinaigre, olives en saumure, etc. Voyez l'annonce.

UNE MACHINE A COUDRE DE GROVER & BAKER A VENDRE. — Cette machine, vrai trésor pour une famille, peut être vue et examinée rue Royale, 139. Les conditions sont très avantageuses: $10 comptant et le reste en termes de cinq piastres par mois pendant neuf mois. Voyez l'annonce.

ARTICLES DIVERS.—M. J. B Solari, rue Royale, 45, a reçu et a à vendre un magnifique stock d'articles alimentaires dont on trouvera la liste dans une annonce insérée plus loin. Ces articles sont de premier choix et ont été importés par un navire de Liverpool et un navire de Bordeaux.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI.—Nous signalons aux acheteurs de la ville et de la campagne l'annonce de MM. Norman & Bales qui ont rue Vieille-Levée Nos 121 et 123, une importante fabrique de candi. On manufacture dans cet établissement tous les articles se rattachant au commerce de la confiserie, tous les sirops de fruits, gâteaux [illegible] et simples, ainsi que toutes les pâtes dites d'Italie, de l'extrait de café, &c. Cette maison importe les boîtes, cartons [illegible] et autres accessoires.

☞ On ne peut songer à acheter une machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic," rue du Canal, chez M. S. Hedricks.

JULES FERRY ET M. CERISIER.

Nous lisons dans la *Gazette de France*:

Le 22 janvier, après la décharge rapide qui culbuta l'émeute, le général d'Argental permit à un officier du Finistère, M. Henry de Mandat, de fouiller une maison de la place de l'Hôtel-de-Ville d'où était partie une vive fusillade. Entré [illegible] insurgés, en y prit un officier qui avait déjà quitté son sabre et son képi, mais n'avait pas eu le temps de se travestir. Il déclara se nommer Cerisier et demanda à voir un membre du gouvernement pour lui faire des révélations importantes.

Amené dans le salon de l'Hôtel-de-Ville, où se trouvaient avec Jules Ferry le commandant de Legge et le colonel Vabre, ces deux officiers s'écrièrent en même temps: "Voilà celui qui a commandé feu [illegible]

Or, Cerisier s'est retrouvé [illegible]

— A l'Ecole polytechnique (Polytechnicum) de Zurich, vingt-quatre femmes suivent [illegible]

La Nouvelle-Orléans il y a un demi-siècle.

Nous devons à l'obligeance de M. Julien [illegible], avocat, communication d'un ouvrage [illegible] curieux trouvé par [illegible] greffiers de la Troisième Cour au milieu d'une liasse de vieux dossiers. C'est un annuaire de la Nouvelle-Orléans publié en 1823, en anglais et en français, par John Adam Paxton. En parcourant ce volume, on retrouve bien des noms vénérés dans les annales de la Louisiane, et les réminiscences que ces noms rappellent, réveillent dans l'esprit un passé qui forme un contraste frappant avec l'état de choses présent.

Voici les noms que nous trouvons parmi les dignitaires de l'Etat: Thomas B. Robertson, gouverneur, Pierre Derbigny, secrétaire d'Etat, Stephen Mazureau, avocat-général, H. Thibodeaux, président du Sénat, A. B. Roman, président de la Chambre; les juges de la Cour Suprême étaient George Mathews, François X. Martin et Alexandre Porter. Le maire de la Nouvelle-Orléans était Joseph Roffignac. La population de la Louisiane, à cette époque, était de 153,394, dont 69,064 esclaves et 10,476 personnes de couleur libre.

Nous croyons qu'on ne lira pas sans intérêt les extraits suivants des notes sur la Nouvelle-Orléans que nous trouvons dans ce volume.

EXTRAITS
De l'Almanach de Commerce pour la Nouvelle-Orléans. 1823.

NOTES SUR LA NOUVELLE-ORLÉANS.

En 1788, la Nouvelle-Orléans contenait 1100 maisons, mais dans le mois de mars de cette même année, un incendie en consuma 900; elles furent bientôt rebâties, mais la ville fut consumée de nouveau en 1794. La Nouvelle-Orléans contenait à peu près 1,000 maisons et 8,000 habitants, y compris les nègres et les gens de couleur, lorsqu'elle fut cédée aux Américains.

L'énumération suivante des édifices de la ville et des faubourgs a été faite dans le commencement de l'année 1822 par l'auteur de cet ouvrage, en même temps qu'il prenait les noms des habitants, savoir: 1,436 maisons en briques et 1,401 en bois, 1,258 magasins en briques et 1,567 en bois, etc; 28 établissements publics en briques et 15 en bois, faisant en tout 5,705 édifices de toutes espèces. De nouveaux établissements s'élèvent journellement, principalement dans la partie supérieure de la Nouvelle-Orléans. La population de la Nouvelle-Orléans d'après le recensement qui a été fait pour les Etats-Unis en août 1820, s'élève à:

	Ville de la Nlle-Orléans.	Paroisse d'Orl.
Hommes blancs	[illegible]	3,576
Femmes do	5,318	[illegible]
Etrang. non nat.	1,500	[illegible]
Hom. de coul. lib.	2,432	403
[illegible]	3,905	521
[illegible]	[illegible]	4,622
[illegible]	[illegible]	2,969
	29,000	14,391
		29,000
Total dans la ville et dans la paroisse		43,391

Le Théâtre et l'Hôtel de Davis ou Salle d'Orléans, formant ensemble un fort beau bloc d'édifices en briques, bâti d'abord en 1813, mais détruit par le feu en 1815 et rebâti en 1816. La façade de ces édifices est jolie et l'intérieur est fort bien décoré. C'est là qu'une troupe française et une troupe anglaise jouent alternativement et presque tous les soirs la comédie, l'opéra, etc.

Le Théâtre de la rue St. Philippe est une bâtisse en briques, dont l'intérieur est assez joli; il fut érigé en 1810. Les comédiens français y jouent également de temps en temps. Ce théâtre fut pendant l'hiver de 1821 transformé en un cirque où la troupe d'écuyers de M. Pepin donna des représentations.

Un nouveau cirque en bois, de 75 pieds sur 80, se construisait pour M. Pepin; il était déjà presque achevé, lorsqu'il fut renversé par un tourbillon, le 26 avril 1822. On parle d'en construire un autre.

Le public, depuis longtemps, désirait un théâtre américain dans cette partie de la ville habitée par cette population. Ses vœux seront bientôt réalisés: M. Caldwell, directeur de ce théâtre, a acheté un terrain dans la rue du Camp, entre les rues Gravier et Poydras; des souscriptions ont été ouvertes et remplies, et un vaste et élégant édifice est presque fini pour cet objet.

Imprimeries de livres et de papiers nouvelles.—Les papiers nouvelles sont: "Le Courrier de la Louisiane;" "L'Ami des Lois"; "La Gazette d'Orléans" et "Commercial Advertiser"; "Le Louisiana Advertiser"; "La Gazette de la Louisiane et Commercial Intelligencer." Trois de ces gazettes sont imprimées en anglais et en français.

Le revenu annuel de la corporation est d'environ $130,000: cette somme est employée aux dépenses urgentes et aux améliorations de la ville.

Les moyens employés pour éteindre les incendies consistent en 17 pompes avec [illegible] des échelles, des [illegible] nombre de seaux en cuir. La Société, connue sous le nom de "Société de Washington", a été formée pour protéger les propriétés. Chaque membre est muni de deux seaux en cuir, deux sacs de 4 pieds de long, une clef pour démonter les lits, et un havre-sac. Les citoyens, durant le feu, sont généralement très actifs et suivent l'exemple qui leur est offert par notre infatigable maire et les commissaires des incendies qui, quand on sonne au feu, sont toujours prompts à s'y rendre pour éviter le danger du feu. Il n'est pas permis de bâtir, dans la ville, autrement qu'en briques. Il n'y a peut être pas une autre ville dans l'Union qui puisse se flatter d'être aussi bien éclairée que celle-ci; il y a 250 réverbères qui sont placés diagonalement au milieu des rues et suspendus par des chaînes de fer aux encoignures des maisons hautes, ou à de grands poteaux; ils sont placés de façon à être sur une même ligne dans toute la longueur de la rue. Chacun de ces réverbères revient à environ 45 piastres, non compris les poteaux, chaînes, etc. le tout a coûté à peu près $23,000.

L'avant-dernier hiver fut le plus rigoureux qu'on ait jamais vu, dans ce pays, et les observations suivantes le démontreront: Le 22 décembre 1822 fut très froid [illegible] 23 du même [illegible] l'épaisseur, et le thermomètre de Farenheit tomba à 20 degrés au-dessous de zéro. Ce froid, quelque rigoureux qu'il dût paraître aux habitants du pays, n'empêcha pas les volontaires [illegible] et ils furent passés en revue par le gouverneur. Le lendemain, 24, le froid fut excessif; le 25 il tomba un pouce de neige. La hauteur moyenne du thermomètre dans l'été et à l'ombre, est de 83 degrés; sa plus grande hauteur est de 94 degrés. M. Pierre Maspero, fabricant de thermomètres et citoyen respectable de la Nouvelle-Orléans, m'a assuré que pendant une observation de 17 ans, il n'avait jamais vu le thermomètre monter à plus de 94; il atteignit ce point en 1821. Les deux années précédentes il n'avait été qu'à 93. Le thermomètre sur lequel M. Maspero faisait des observations était placé à l'ombre dans son magasin.

Le dernier hiver a été si froid que presque tous les orangers et les figuiers noirs sont morts. Cette année, les pêchers étaient fleuris le 1er février. Le climat de la Nouvelle-Orléans est doux, cependant le froid y est beaucoup plus rigoureux qu'on ne devrait s'y attendre, au-dessous du 33e degré de latitude: c'est un phénomène dont on ne peut encore se rendre compte. Les productions végétales sont les seules marques décisives du climat; celles de la Louisiane démontrent clairement que le climat de ce pays est beaucoup plus tempéré que celui des pays de l'Ancien Monde situés sous les mêmes latitudes.

L'oranger vient en Europe par les 38 de latitude. Il en est de même de la canne à sucre; en Amérique ils réussissent rarement au-dessus du [illegible] degré. Le coton et [illegible] tendres [illegible] fréquemment [illegible] tués par les dernières gelées du mois d'avril et par celles des derniers jours de septembre. On peut dire que l'intervalle qu'il y a entre la gelée est depuis le mois de mai jusqu'au mois de septembre; quoiqu'il soit arrivé quelquefois de voir de la gelée aux Opelousas dans ce dernier mois. La chaleur, suivant le thermomètre de Farenheit s'élève rarement à 90 degrés. La température moyenne de l'eau des puits est de 33 degrés.

Le courant du Mississipi est très rapide. — Les bâtiments pour remonter le fleuve, de la Balise à la Nouvelle-Orléans, mettent quelquefois 30 jours, tandis qu'un bon vent peut les descendre à la Balise en 12 heures. La crue des eaux continue durant les six premiers mois de l'année. — La différence des deux extrêmes, étant de 12 à 15 pieds perpendiculaires pendant la plus grande crue. — La force du courant peut être estimée à environ trois milles à l'heure; mais dans les eaux les plus basses, ce qui arrive vers la fin de l'année, le courant est à peine perceptible. — Autrefois il fallait 8 à 10 semaines pour aller de la Nouvelle-Orléans à l'embouchure de l'Ohio; mais l'introduction des bateaux à vapeur a beaucoup facilité ces voyages, et on les fait aujourd'hui dans moins du tiers du temps qu'on mettait alors.

M. Darby, dans son excellent ouvrage sur la Louisiane, dit: que d'après les relevés faits sur les meilleures cartes, le fleuve Mississippi et ses eaux tributaires servent de débouché à une étendue de pays de plus de 1,400,000 milles carrés. Si ce pays était peuplé dans la même proportion que l'était le Connecticut en 1810, c'est-à-dire à raison de 60 personnes par mille carré, sa population s'élèverait à 84,000,000 d'âmes. Il est donc très présumable que si l'état de choses actuelles continue dans l'espace de deux siècles plus de 100,000,000 d'hommes enverront le produit de leur travail à la Nouvelle-Orléans.

Les bateaux à vapeur sont en général de grandes dimensions, et quelques-uns ont jusqu'à 400 tonneaux. Il n'est pas rare de les voir se rendre à Louisville et en revenir dans le court espace de 30 jours. Jadis, il fallait souvent six mois à un bateau de 30 tonneaux, et portant 40 hommes d'équipage, pour faire le même trajet.

Il y a une société de charité des dames de la Nouvelle-Orléans. L'objet de cette société est de soulager les femmes et les enfants malades et indigents, pour lesquels on se propose d'établir par la suite un hospice.

Dans les rues du Canal, de l'Esplanade et des Remparts qui bordent la ville sur ses quatre faces, on a planté quatre rangs de sycomores, qui dans peu d'années donneront un joli ombrage, [illegible] Les Champs-Elysées sont également plantés d'arbres. [illegible]

Il y a deux grandes places publiques [illegible] la Place d'Armes, [illegible]

L'arrangement de cette place a coûté $25,000.

La Place du Cirque est entourée et plantée d'arbres, c'est là que les nègres Congos et autres se livrent à la danse [illegible] grand [illegible] générations [illegible] Cette [illegible] coutume étonne [illegible] tous les étrangers qui visitent [illegible]; mais il [illegible] de la politique [illegible] un lieu [illegible] désigné des quartiers habités. Ce [illegible] une espèce de plaisir apporté au mal.

Les puits sont généralement de 3 à 15 pieds de profondeur, l'eau en est claire et peu salée, mais d'un goût déplaisant, et [illegible] l'eau [illegible] est prise dans le fleuve, et apportée sur des charrettes dans des barriques, que l'on vend quatre petits seaux pour 6 1/4 sous ou 50 sous la barrique; on filtre cette eau dans une pierre à filtrer qu'on place sur une jarre, ou bien on la clarifie avec de l'alun; on la considère comme très saine.

Tarif du poids du pain d'un escalin, dressé en exécution de la loi. Lorsque la farine se vend à 4 piastres le baril, le pain d'un escalin doit peser 52 onces; 5 piastres 47 onces; 6 piastres 42 onces; 7 piastres [illegible] onces; 14 piastres 26 onces; [illegible] piastres [illegible] onces.

Pendant la plus grande partie de l'année on pourrait introduire de l'eau dans la ville au moyen de machines hydrauliques, qui agiraient par le seul effet du courant.

Il en coûterait moitié moins pour établir une machine de ce genre, qu'il n'en coûte pour [illegible] Une fois établie [illegible] pour la faire tenir en mouvement et diriger ses opérations.—En adoptant une machine semblable, la ville épargnerait tous les ans une somme considérable qu'elle est obligée de payer pour le bois à brûler, etc.—Il faut cependant observer que dans les eaux basses, le courant étant très faible, on serait obligé d'employer la machine à vapeur. — Le même réservoir pourrait servir alternativement aux deux machines.

Les habitants de la Nouvelle-Orléans sont très gais et la dépense ne coûte rien quand il s'agit de leur amusement: c'est du moins ce que doit penser un étranger lisant les nombreux avis que renferment les journaux: en effet, les comédiens français et anglais représentent alternativement tous les soirs, dans la salle d'Orléans.

Il y a en outre les tableaux mécaniques dans la rue St-Philippe; le cirque, les figures de cire, les lions, les danseurs de corde, les sauteurs de galerie, etc., etc. En lisant les nombreuses affiches placardées au coin des rues, on reste convaincu que les habitants de la Nouvelle-Orléans ne manquent pas d'argent, et qu'ils aiment beaucoup le plaisir.

Il y a plusieurs belles salles de danse, dans lesquelles on donne fréquemment des bals qui sont très suivis par les habitants en général, mais plus particulièrement par les Français et par les Créoles, qui en général dansent avec beaucoup de grâce, et sont grands amateurs de cet amusement, qui a sur beaucoup d'autres l'avantage d'être très favorable à la santé.

Dans ces bals la musique est ordinairement fort bonne, et la mise et les costumes sont de la plus grande élégance.

La communication entre la ville et la rive opposée est entretenue par un bac à vapeur.—On s'embarque près de la halle, vis-à-vis la place d'Armes.

La partie incorporée de la Nouvelle-Orléans comprend la ville proprement dite, et les faubourgs Ste-Marie au-dessus et Marigny au-dessous: la rue Delord forme la borne supérieure, et la rue d'Enghein, la borne inférieure.—La ville est administrée par un maire et un Conseil de ville; et il existe plusieurs ordonnances fort sages pour l'établissement et le maintient de l'ordre.—La ville est gardée pendant la nuit par à peu près 50 hommes armés; ils font des patrouilles dans les rues par petites escouades. — Cette garde se compose généralement, ou du moins devrait se composer, de personnes parlant anglais et français.

La population s'est augmentée d'environ 10,000 âmes, par l'arrivée des malheureux Français émigrés de St-Domingue, et par ceux qui, en 1809, ont été contraints de fuir de l'île de Cuba. — La population est composée de beaucoup de Français étrangers ou nés dans le pays, d'Américains nés dans l'Etat et dans les autres parties de l'Union, de quelques Espagnols, et d'étrangers de presque toutes les nations: conséquemment la société est très variée, et l'on ne peut pas dire qu'elle ait un caractère fixe et général.—Il y a une grande confusion de langues, et sur la Levée, pendant le moment des affaires, on peut voir des personnes de tous les Etats et de toutes les conditions: enfin c'est un monde en miniature.

L'Interpellation Rouher.

Dans l'impossibilité où nous sommes de donner la longue discussion à laquelle a donné lieu l'interpellation de M. Rouher dans l'Assemblée de Versailles, nous empruntons au *Courrier des Etats-Unis* la correspondance de M. Gaillardet, qui résume impartialement le sens et la physionomie des débats:

Paris, 24 mai 1872.

J'avais bien eu raison de penser que M. Rouher ne laisserait pas le duc d'Audiffret-Pasquier dormir tranquillement sur les lauriers qu'il avait cueillis, [illegible] depuis de l'administration impériale. Il vient de montrer que la Chambre s'était un peu trop hâtée en accueillant comme articles de foi toutes les accusations du rapporteur de la commission des marchés et en faisant afficher dans toutes les communes de France ce réquisitoire qui contient beaucoup de vérités, mais aussi beaucoup d'inexactitudes. Pour tous les gens de bonne foi qui liront la discussion de ces deux derniers jours, ce n'est plus l'empire seul, c'est aussi et surtout le gouvernement du 4 septembre qui est devenu l'accusé. C'est là le but qu'a visé M. Rouher, et on ne peut nier qu'il l'ait atteint.

Sa tâche était pourtant excessivement difficile et bien différente de celles qu'il a eues à accomplir sous le gouvernement impérial. Il parlait alors devant une Assemblée dont la majorité lui était aveuglément dévouée, et qui était portée d'avance, non-seulement à croire, mais à admirer tout ce qu'il disait. Cette fois, il avait affaire à une Assemblée unanimement hostile à sa personne et à un passé politique dont on s'imaginait qu'il allait entreprendre la glorification. On s'était promis d'avance de ne pas se laisser séduire par ses artifices oratoires et de se poser en juges inexorables. Certains membres de la gauche auraient même voulu qu'on ne laissât point parler librement cet avocat redouté et qu'on enterrât sa voix sous des murmures prémédités. La majorité a eu le bon sens de ne pas se prêter à cette conspiration, qu'un seul membre de l'extrême gauche, M. Escarguel, a cherché à réaliser pour son propre compte; mais la gauche et la droite avaient [illegible] défense, [illegible] le mot, dit le correspondant du *Temps*, pour observer un silence scrupuleux, et ne fournir à l'orateur aucune occasion de s'échauffer et de triompher. Ainsi fut fait. Un moment, M. Rouher put croire qu'il allait succomber [illegible] souvenir du parti [illegible] faisait tout tomber dans le vide de son silence. Elle n'avait pas l'air de comprendre. L'acteur manquait ses effets."

Le public des tribunes avait été aussi choisi dans le même but. On n'était admis que sur la présentation de billets accordés par la questure, et l'*Ordre* dit que M. Rouher n'avait pu obtenir que deux de ces billets pour son ancien secrétaire, M. H. Giraudeau, et un ami. M. Ernest Picard était revenu de Bruxelles tout exprès pour assister à cette séance et M. Jules Ferry avait retardé son départ pour Athènes.

En ajoutant aux 700 représentants un nombre à peu près égal de spectateurs, cela faisait environ 1,500 personnes entassées dans cet ancien théâtre de Versailles rendu, pour un jour, à sa destination primitive, puisque c'était à un spectacle qu'on se promettait d'assister.

Tous les ministres étaient à leur place, et M. Thiers figurait à la sienne avec la redingote marron de son portrait qui a fait à l'Exposition de peintures des Champs-Elysées, presque autant de bruit que la fameuse redingote grise du *petit caporal*.

M. Rouher était un peu pâle, et sa voix a paru moins sonore qu'autrefois. Cette vigoureuse nature a été évidemment ébranlée par l'âge et par les coups douloureux qu'elle a reçus.

Cependant l'orateur a conservé tout le sang-froid que l'on pouvait craindre de lui voir perdre, en sentant qu'il était tenu en défiance par son auditoire, il l'a rassuré immédiatement sur ses intentions en déclarant qu'il ne venait traiter qu'une question de comptabilité et de probité administrative, qu'il était bien résolu à laisser de côté les entraînements d'une discussion politique. Ce qu'on appelle l'intérêt dramatique d'une séance pourra y perdre, ajouta-t-il; loin de vous en plaindre, messieurs, vous vous en féliciterez.

A ce point de vue l'on a pu dire avec vérité que cette première séance n'avait réalisé ni les craintes, ni les espérances qu'on en avait conçues.

Le duc d'Audiffret avait attaqué sur deux points principaux l'administration impériale: il avait incriminé les marchés sans distinguer ceux qui avaient été passés avant et après le 4 septembre, et il avait contesté la sincérité des déclarations faites à la tribune législative le 1er juillet 1870, sur le nombre des canons et de fusils existant dans nos arsenaux.

M. Rouher a adopté cette division du débat, et a commencé par attaquer la doctrine de M. d'Audiffret tendant à écarter la responsabilité des fraudes de la tête des ministres pour la faire porter tout entière sur les bureaux "qui restent" tandis que les ministres "passent." M. Rouher a déclaré que la responsabilité des actes, quels qu'ils fussent, ne devait pas s'égarer sur des [illegible], mais tomber sur les chefs, sur les ministres; que cette façon anonyme de formuler l'attaque compromettait tout à la fois l'homme honnête et le coupable. Il a donc formellement revendiqué pour lui et pour le cabinet de Palikao la responsabilité des actes auxquels ils avaient pris part, et il a ajouté qu'il était convaincu que M. Gambetta [illegible]

[illegible]

M. Gambetta ne répondit rien à cette première interpellation [illegible]

[illegible]

M. d'Audiffret-Pasquier a donc [illegible]

[illegible]

La Capitulation de Strasbourg.

(Extrait du procès-verbal de la séance du [illegible])

Le conseil d'enquête,

Vu [illegible] relatif à la capitulation de [illegible];

[illegible]

Ouï MM.

Le général de division Uhrich, ex-commandant supérieur de la place de Strasbourg;

Le général Barral, ex-commandant de [illegible];

Le baron Pron, ex-préfet du Bas-Rhin;

Le contre-amiral Exelmans, [illegible];

Le colonel Marlin, [illegible];

Le général Ducasse, ex-commandant de la place de Strasbourg;

Le colonel Sabatier, ex-directeur des fortifications à Strasbourg;

Le général Blot, ex-commandant du [illegible] régiment d'infanterie à Strasbourg;

Le général Moreno, ex-commandant de la subdivision du Bas-Rhin;

Le colonel Mengin, ex-commandant de l'artillerie de la place de Strasbourg;

Le colonel Rollet, ex-commandant de la citadelle de Strasbourg;

[illegible] du conseil municipal de Strasbourg.

Après en avoir délibéré,

Exprime dans les termes suivants son avis motivé sur la dite capitulation:

[illegible]

Pour extrait conforme:

Le président du conseil d'enquête,

Signé: BARAGUEY-D'HILLIERS.

ITALIE.

On écrit de Florence, 30 avril, au *Journal des Débats*:

[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE, Samedi, 8 juin 1872.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 113 balles [illegible]

Low ordinary	[illegible]	[illegible]
Ordinary	[illegible]	[illegible]
Good ordinary	[illegible]	[illegible]
Low middling	[illegible]	[illegible]
Middling	[illegible]	[illegible]
Strict middling	[illegible]	[illegible]
Good middling	[illegible]	[illegible]

ETAT DU COTON

[illegible]

Marché aux Bestiaux.

[illegible]

Liste des Lettres Françaises, Italiennes et Espagnoles restant au bureau de la Poste, le 9 Juin 1872.

[illegible]

LOTERIE.

Loterie de Numéros Simples.

GROS LOT [illegible]

[illegible]

CHAS. T. HOWARD, Président.

[illegible]

Compagnie de Manufacture de Papier de la Louisiane.

[illegible]

Taxes de ville.

[illegible]

JOHN S. WALTON.

Association des Citoyens pour la Résistance à la Taxe.

[illegible]

Avis.

[illegible]

Avertissement.

[illegible]

Eau-de-Vie Cognac.

[illegible]

JOS. GRANDNER,
MARCHAND-TAILLEUR.

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

C. S. SAUVINET

Marchandises en Magasin.

[illegible]

VINS ESPAGNOLS.

VINS FRANÇAIS.

HUILE D'OLIVES.

F. Sancho & Co.,

[illegible] Vieille-Levée.

Ménagères! Attention!

[illegible]

C. DUHAMEL,
OPTICIEN-FABRICANT,

111 .... CANAL 111

[illegible]

MAISON FONDÉE EN 1848.

LA PLUS GRANDE MANUFACTURE DE PARFUMERIE ET SAVON DE TOILETTE DU SUD.

[illegible] AUGUSTE DOUSSAN.

AUX PHARMACIENS.

NATURE'S HAIR RESTORATIVE.

[illegible]

Sauvez vos jours et vos propriétés.

[illegible]

Pharmacie à la Baie St-Louis.

[illegible]

Important pour les Cafés et Saloons de Bière.

[illegible]

Avis.

[illegible] F. AUCOIN.

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. DE FERIET & CO.

[illegible]

Succession de FREDERICK KLEIN.

[illegible]

Deux très agréables Résidences
d'été à la Passe Christiane, à cinq minutes de marche du dépôt du chemin de fer.

[illegible]

Actions! Actions!! Actions!!!

[illegible]

MEUBLES! MEUBLES!! MEUBLES!!!

[illegible]

Avis de Société.

[illegible] L. F. TOWER.

F. GONTHIER,

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO.

Marchandises sèches et lingerie.

[illegible]

Vente de Syndic.

Dans l'affaire G. & T. F. SEARING & Co

[illegible]

PAR PLACIDE J. SPEAR.

[illegible]

PAR LOUIS STERN & BROS.

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

[illegible]

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Bottes, Souliers, Chapeaux et Articles de toilette.

[illegible]

PAR D. E. MORPHY.

Sel. Sel. Sel.

[illegible]

PAR E. M. MONTGOMERY.

[illegible]

PAR M. BARNETT.

[illegible]

Hôtels, Restaurants, &c.

BAIE ST.-LOUIS.

[illegible]

HOTEL BARNES, A Mississippi City.

[illegible]

Restaurant du Méridian.

[illegible]

HOTEL RAMBAUT.

[illegible]

BILOXI.

[illegible]

Propriétés à vendre et à louer.

TOMBE A VENDRE.

[illegible]

Bonne Occasion.

[illegible]

A Louer.

[illegible]

A Vendre.

[illegible]

A Louer.

[illegible]

A Vendre.

[illegible]

A Louer.

[illegible]

A louer.

[illegible]

A louer.

[illegible]